

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 685

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 685 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 685 intitulé : *Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 mars 2026, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Assurer la qualité de l'état et de l'environnement des bâtiments, afin qu'ils soient favorables à la santé et la sécurité de leurs occupants;
 - Empêcher le déperissement des bâtiments, préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, les protéger contre les intempéries et assurer la préservation et la pérennité de ceux-ci.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 685 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois de février 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA